

PIÈCES À FOURNIR

Vous n'avez pas obligation de communiquer vos revenus, mais dans ce cas, le tarif le plus élevé sera appliqué

- Une attestation de quotient familial de la C.A.F. ou M. S. A. du mois en cours (obligatoire pour toute première inscription)**
- Si vous n'avez pas de quotient familial, fournir une photocopie de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)**
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (en cas de prélèvement automatique)**
- la photocopie du jugement de divorce, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant ou la photocopie de la décision judiciaire, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant ou l'attestation sur l'honneur des parents fixant la résidence habituelle de l'enfant.**
- Une photocopie du carnet de santé (vaccins)**
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile extrascolaire en cours de validité (à renouveler à la date d'expiration)**
- Pour les familles qui bénéficient d'une prise en charge par un organisme (UDAF, Conseil départemental...), fournir une lettre de prise en charge lors de l'inscription.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ

MENTIONS INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies sont enregistrées par la Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, pour l'inscription périscolaire de votre enfant. Le traitement de ces données repose sur la mission de service public dont est investi le responsable de traitement. L'absence de réponse aux éléments demandés entraîne le non-traitement de votre demande. En fonction des attributions, les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- les services municipaux concernés
- le déléguéataire de la restauration collective

Seules les données mises à jour sont conservées pendant toute la durée de scolarisation de votre enfant et 10 ans après la fin de sa scolarisation.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, en vous adressant par courriel à l'adresse periscolaire@auxerre.com ou par téléphone au 03 86 72 44 46 - 03 86 72 44 79 ou 03 86 72 43 58.

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la ville : dpo@auxerre.com ou 14 place de l'Hôtel de ville BP 70059 89012 Auxerre Cedex. Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : www.cnil.fr